



## ARRÊTÉ PRONONCANT LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Maire de la commune d'AUBERCHICOURT ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 et R.2223-23 ;

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée ;

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, le 23 octobre 2020 et le 16 juillet 2024, constatant l'état d'abandon des concessions dans le cimetière communal d'AUBERCHICOURT, et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage ;

Vu la délibération en date du 30 septembre 2024 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Les concessions listées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

**Article 2 :** Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

**Article 3 :** A l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 :** Les restes mortels seront réunis dans un reliquaire de dimensions appropriées (un par concession) et sur lequel figurera le numéro de la concession et le nom de famille du concessionnaire.

**Article 5 :** Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant un mois.



Fait à AUBERCHICOURT, le 29 avril 2025

Le Maire,

Marie-Hélène LEROY

## Commune d'AUBERCHICOURT

Liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté le 23 octobre 2020 et le 16 juillet 2024 conformément aux articles R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
	Perpétuelle	PREVOST / GEORGES	M. PREVOST Alexandre	Cimetière Communal Allée A3 Emplacement 16	28/11/1931
	Perpétuelle	DELACROIX / GOGNIAU / VANSOEN	Mme DELACROIX Adèle née GOGNIAU	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 1	25/09/1901
	Perpétuelle	SAVARY / VISSE	Mme SAVARY née VISSE	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 10	29/10/1932
	Perpétuelle	CARPENTIER / JOIRE / DUHEM / WOCQUEZ / LEMAIRE	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 11	Inconnue
	Perpétuelle	DOMIS	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 3	Inconnue
	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 4	Inconnue
	Perpétuelle	BLOND / DUFOSSE / DESFOSSEZ / DREUX	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 5	Inconnue
	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée De l'Eglise Emplacement 9	Inconnue
	Perpétuelle	VILLAIN / BAZARD	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée Du Presbytère Emplacement 11	Inconnue
	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée Du Presbytère Emplacement 33	Inconnue
	Perpétuelle	JACQUES	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée Du Presbytère Emplacement 40	Inconnue
	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée Du Presbytère Emplacement 41	Inconnue
	Perpétuelle	CARPENTIER / LALO	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 1 Emplacement 30	Inconnue
	Perpétuelle	DUBUS / BERTIAUX / GUISLAIN / ROUSSEL / GRELLE	Mme DUBUS Julia	Cimetière Communal Carré 2 Emplacement 1	28/11/1931
	Perpétuelle	BUISSET / FASSIAUX / LEGAY	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 18	Inconnue
	Perpétuelle	DESCAMPS / BOUGET / DESPREZ / DESPRES	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 19	Inconnue
	Perpétuelle	ILLISIBLE	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 21	Inconnue
	Perpétuelle	CASTEL	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 22	Inconnue
	Perpétuelle	ILLISIBLE	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 23	Inconnue
	Perpétuelle	MESSAGER / CARPENTIER	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 24	Inconnue

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
	Perpétuelle	MASCLET / MORELLE	M. MASCLET Achille	Cimetière Communal Carré 3 Emplacement 38	13/09/1901
	Perpétuelle	BROCAIL / BUISSET	M. BROCAIL Ernest	Cimetière Communal Carré 4 Emplacement 16	11/07/1899
	Perpétuelle	DUBRULLE / MASSART	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 5 Emplacement 14	Inconnue
	Perpétuelle	ROUSSEL / HAVET	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 5 Emplacement 15	Inconnue
	Perpétuelle	LAMENDIN / LIENARD	M. LAMENDIN Jean-Baptiste	Cimetière Communal Carré 5 Emplacement 32	16/07/1902
	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 5 Emplacement 33	Inconnue
	Perpétuelle	CONSE / VOLCHER	M. INCONNU	Cimetière Communal Carré 5 Emplacement 34	Inconnue



Certifié exact

Le 29 avril 2025  
Le Maire